

### Budget Leita

**Itinérance : 500 logements sociaux et... un statu quo intenable**

Communiqué de presse

Pour publication immédiate

**Québec, le mercredi 4 juin 2014- Le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ) déplore l'insuffisance des mesures permettant d'améliorer le sort des personnes à risque ou en situation d'itinérance, alors que le phénomène s'aggrave et s'accroît dans plusieurs régions du Québec. Bien que des investissements en logement social soient annoncés, ils sont insuffisants selon le RSIQ qui dénonce du même coup l'abandon du rehaussement du financement des organismes communautaires.**

Fort de l'adoption récente de la Politique nationale de lutte à l'itinérance, le RSIQ espérait que le gouvernement Couillard conserverait ou augmenterait les annonces du gouvernement précédent, engagements qui auraient amorcé l'implantation d'un plan d'action solide pour déployer cette politique. Or, le budget Leita ne maintient pas les engagements du précédent gouvernement pour la construction de nouveaux logements sociaux, alors qu'on passe de 3250 à 3000 nouvelles unités, en maintenant du moins les 500 logements réservés aux personnes en situation ou à risque d'itinérance. De plus, un rehaussement de l'aide sociale, essentiel, est absent du budget, de même que la bonification du financement du communautaire, précarisant du même coup des services essentiels destinés aux plus vulnérables.

*« La Politique nationale de lutte à l'itinérance engage tout gouvernement à prioriser la lutte contre ce déni de droit. Aujourd'hui, par-delà l'annonce de nouveaux logements sociaux, il n'y a pas de mesures additionnelles qui permettent de dire qu'on aura un bon plan d'action pour faire vivre la Politique... Aider les personnes à éviter et sortir de la rue est pourtant un investissement rentable pour la société! »* déclare Anne-Marie Boucher, coordonnatrice du Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec.

-30-

Source : Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec, Anne-Marie Boucher, coordonnatrice du RSIQ, tél : 514 659-4733.